



**DECISION MODIFICATIVE N°2 FIXANT LA COMPOSITION  
DE LA COMMISSION D'APPEL REGIONALE DE DISCIPLINE  
OCCITANIE  
ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC**

Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt,

- Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles R811-83-21 à R811-83-24 ;
- Vu les propositions des associations des parents d'élèves et la décision du CREA du 22 novembre 2021 ;
- Vu les propositions des organisations syndicales ;

décide :

**Article 1**

Sont désignés membres de la commission régionale d'appel prévue par l'article R 811-83-22 du code rural et de la pêche maritime pour la région Occitanie :

1°) Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) ou son représentant ;

2°) Le chef du Service Régional de la Formation et du Développement ou son représentant ;

3°) Un directeur de centre de formation initiale : Monsieur Frédéric RENOULT, Proviseur adjoint du LEGTA "Frédéric Bazille" de Montpellier (titulaire) et Monsieur Jean ESPLAS, Proviseur Adjoint du LPA de Lavaur (suppléant).

Deux représentants des personnels enseignants et d'éducation :

4°) Madame Stéphanie MOLINIER, enseignante au LEGTA de Villefranche-de-Rouergue (titulaire) et M. François PHAM, enseignant au LEGTA « Federico Garcia » (suppléant) ;

5°) Madame Marie-Annick SILVASI, enseignante au LPA de Rivesaltes (titulaire) et Olivier MARTIN, enseignant au LEGTA de Villefranche-de-Rouergue (suppléant) ;

Deux représentants des parents d'élèves, membres du CREA :

6°) FCPE : M. Rémy LANDRY (titulaire) et M. Mickaël HARIVEL (suppléant) ;

7°) PEEP : Monsieur Michel RAFFI (titulaire).

## Article 2

Les membres de la commission d'appel sont nommés pour une durée de 3 ans, à compter du 13/11/2019. La présente décision modificative n°2 de composition est applicable à compter du 21/02/2022.

## Article 3

Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à chaque membre et publiée sur le site Internet de la DRAAF Occitanie.

Fait à Montpellier, le 21/02/2022

Le Directeur Régional de l'Alimentation  
de l'Agriculture et de la Forêt



Florent GUHL